

DEMANDÉ	PROPOSÉ	ALLOUÉ

Réservé au BVE

N° de dossier :
Date dépôt :

BUREAU VIE ÉTUDIANTE

- Campus **Bordeaux** (Carreire, Victoire, Bayonne, Dax)
- Campus **Pessac** (Agen, Bastide, Pey-Berland, Périgueux)
- Campus **Talence** (Agen, Gradignan, Mérignac, Villenave d'Ormon)

DEMANDE DE SUBVENTION FSDIE « AIDE AUX PROJETS »

Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes

Merci de prendre connaissance du règlement intérieur ci-joint, avant de compléter ce dossier

INTITULÉ DU PROJET :

--

DATE DU PROJET :

LIEU DU PROJET :

NOM DE L'ASSOCIATION :

Président de l'association :

Tél. :

Courriel :

Études :

ÉTUDIANTS PORTEURS DU PROJET

Nom :

Tél. :

Courriel :

Études :

Adresse postale :

Nom :

Tél. :

Courriel :

Études :

Adresse postale :

LE PROJET

DOMAINE DU PROJET Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Handicap | <input type="checkbox"/> Citoyenneté | <input type="checkbox"/> Sport |
| <input type="checkbox"/> Culture artistique | <input type="checkbox"/> Santé | <input type="checkbox"/> Environnement |
| <input type="checkbox"/> Culture scientifique et technique | <input type="checkbox"/> Solidarité / Humanitaire | <input type="checkbox"/> Autres |

EST-CE UN PREMIER PROJET **UN PROJET SPONTANÉ** **UN PROJET RECURRENT**

Si c'est un projet reconduit, indiquez le nom du projet précédent, la date et le montant alloué :

DEPOT DES DOSSIERS AVANT LE 15 OCTOBRE / 15 JANVIER / 15 MARS / 15 MAI

BUREAUX VIE ETUDIANTE **BORDEAUX** bve.bordeaux@u-bordeaux.fr/**PESSAC** bve.pessac@u-bordeaux.fr/**TALENCE** bve.talence@u-bordeaux.fr

RÉSUMÉ DU PROJET (Bref descriptif) :

NBRE D'ÉTUDIANTS U.B. PARTICIPANT :

Ne payant pas pour l'événement

NBRE D'ÉTUDIANTS U.B. PARTICIPANT :

Payant pour l'événement

PARTICIPATION/ÉTUDIANT :

Prix payé par chaque participant

NBRE D'ÉTUDIANTS VISÉS :

COÛT/ÉTUDIANT :

Budget global/nbre d'étudiants visés

TYPE DE PUBLIC :

QUELLES SERONT LES RETOMBÉES SUR LE OU LES CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ :

Budget prévisionnel du projet

Le budget dépenses et le budget recettes doivent être équilibrés.

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant	% total	Libellé	Montant	% total
1. Création et Technique			1. FSDIE Université de Bordeaux		
			Montant demandé		
			2. Association		
2. Déplacements, Restauration			Fonds propres de l'association :		
			Vente autres :		
			Produits d'activités annexes :		
Sous-total			Sous-total		
3. Communication			3. Participation / bénéficiaires		
			Sous-total		
			4. Autres partenaires publics		
4. Divers			Formation :		
			FSDIE Université Montaigne :		
			CROUS Culture actions :		
Sous-total			Région :		
3. Communication			Département :		
			Ville :		
			Autres :		
Sous-total			Sous-total		
4. Divers			5. Partenaires privés		
			Actions de prévention		
Sous-total			Sous-total		
TOTAL (1+2+3+4)			TOTAL (1+2+3+4+5)		
Contributions en nature*			Contributions en nature*		
Total contributions			Total contributions		

* Les contributions en nature s'entendent comme les moyens techniques (locaux, équipement) et humains mis à disposition du projet gratuitement. La valorisation de moyens humains ne peut concerner que du temps de personnel spécifique technique que l'association aurait normalement dû rémunérer pour que le projet soit réalisé. À titre informatif, le taux horaire brut du SMIC est de 9.76 € (au 1/01/2017).

DANS LE CADRE DES COMMISSIONS AIDES AUX PROJETS SONT RECEVABLES LES PROJETS PRESENTES PAR :

- **Toute association de loi 1901, domiciliée** à l'Université de Bordeaux et dont le bureau est composé à majorité d'étudiants ;
- **Toute association dont le projet s'adresse** notamment aux étudiants de l'Université de Bordeaux et/ou à la communauté. L'association doit exercer son activité sur au moins un des campus de l'Université de Bordeaux, de pouvoir justifier de l'organisation d'au moins un événement sur un campus et démontrer une volonté forte de mobiliser les étudiants de l'Université de Bordeaux (*par des dispositifs de communication appropriés*).

SONT ELIGIBLES LES PROJETS QUI RESPECTENT OBLIGATOIREMENT LES CRITERES SUIVANTS :

- **Les projets festifs proposés par les associations** qui auront signé la Charte des Soirées Exemplaires et/ou la charte sur le bizutage ainsi que l'e-déclaration pour les événements festifs girondins à grande échelle. Elles s'engagent à respecter les principes permettant l'organisation de soirées en veillant à la sécurité des participants et à la prévention des comportements à risques,
- **Les projets pour lesquels les responsables d'association s'engagent à respecter** les principes de laïcité et de non discrimination (*genre, religion, origines sociales ou ethniques*),
- **Les projets** présentant un **budget équilibré**,
- **Les projets co-financés**.

AINSI QUE...

- **Les projets se déroulant en dehors du campus** s'ils s'adressent aux étudiants de l'Université de Bordeaux et/ou à la communauté universitaire,
- **Les projets tutorés** s'ils sont portés ou co-portés par une association de l'Université de Bordeaux,
- **Les projets festifs** si les porteurs s'engagent à respecter les principes permettant l'organisation de soirées veillant à la sécurité des participants et à la prévention des comportements à risques en mobilisant en amont les étudiants relais santé de l'Espace Santé Etudiant (**ers@u-bordeaux.fr**) pour un appui à l'organisation des événements festifs respectant les principes de réduction des risques.

NE SONT PAS ELIGIBLES

- **Les projets portés par une organisation privée** à but lucratif, inscrits dans une démarche commerciale (ex : projet 4L Trophy)
- **Les demandes portant sur les frais de fonctionnement** de l'association (*frais de déclaration en Préfecture, assurance responsabilité civile, téléphone, affranchissement, mobilier ou équipement informatique*)
- **L'organisation de congrès** dédiés strictement à la vie associative
- **Les projets dits individuels** proposés par un étudiant non-adhérent à une association (en revanche, un contact peut être pris auprès d'une association étudiante afin qu'elle porte le projet),
- **Les projets réalisés dans leur intégralité** ou en grande partie par un prestataire privé et/ou ne démontrant pas une réelle implication des étudiants dans leur mise en oeuvre.

AFIN D'ENCOURAGER LES PROJETS SUR LES CAMPUS, IL EST FIXE LES PLAFONDS SUIVANTS :

- **LES GALAS - repas étudiants** : 15 €/étudiant participant au repas jusqu'à 250 étudiants et 7,5 € à partir du 251ème,
- **LES WEEK-ENDS intégratifs, festifs, de fin d'année** : 15 €/étudiant (quelle que soit la durée du séjour)
- **LES WEEK-ENDS sportifs** (hors projets démontrant un réel défi sportif) : 15€/étudiant et par jour (limité à trois jours)
- **LES CONGRES scientifiques, colloques, voyages d'études...** le FSDIE peut participer au financement aux conditions suivantes :
 - . accès à ces congrès par l'ensemble des étudiants (*préciser en quoi le programme est ouvert à tous et accessible...*),
 - . communication du programme,
 - . co-financement du Collège, de l'UF, de la Formation ou du Département dans la mesure du possible,
 - . retombées réelles sur les campus de l'Université de Bordeaux,
 - . projet d'initiative étudiante et non à l'initiative des professeurs,
 - . participation financière des participants.

NB : Après obtention d'une subvention, obligation de présenter un bilan moral et financier dans les trois mois suivants l'événement avec l'ensemble des factures et des outils de communication.

AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER

CAMPUS DE BORDEAUX	Béatrice LABATTUT (Victoire) , Marion BRAULT (Carreire)	bve.bordeaux@u-bordeaux.fr
CAMPUS DE PESSAC	Sandrine PLESTANT	bve.pessac@u-bordeaux.fr
CAMPUS DE TALENCE	Jose Luis SANTANDER	bve.talence@u-bordeaux.fr